



Étalement refusé par la CIPAV

Par Fred

bonjour,
je suis travailleur indépendant. Je dois payer mes cotisations CIPAV sur 2010. J'ai demandé - à deux reprises - un étalement de paiement sur 18 mois. Demandes refusées : "...la rigueur des autorités de tutelle ne nous permet pas de vous accorder un délai aussi long que celui que vous sollicitez".
Une procédure de conciliation est-elle possible désormais ?
merci pour votre réponse.